

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE DE WANI

Charte de Fonctionnement de la Section Football

LES PARTENAIRES

Le Collège de Wani
Représenté par le Chef d'Établissement
M. RICHARD Arnaud



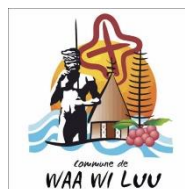
L'internat Provincial De Wani
Représenté par le directeur
M. BOEWAMI Jean-Hubert



PROVINCE NORD

Le club de football WAA WI LUU SPORTS
Représentée par son Président M. LAIGLE Steeve

La Municipalité de HOUAILOU
Représentée par son Maire
M. SAWA Pascal



Le Vice Rectorat de la Nouvelle Calédonie
Représenté par le Vice-Recteur
M. ROSER Erik



La Fédération Calédonienne de Football
Représentée par son Président
M. TAVERGEUX Gilles



La Province Nord
Représentée par son Président
M. NEAOUTYNE Paul

L'UNSS de la Nouvelle Calédonie
Représentée par son Directeur
M. DAVY Hugues



LES OBJECTIFS

- La réussite scolaire et l'épanouissement de votre enfant en réalisant sa passion sportive.
- Former un citoyen lucide, cultivé et autonome, socialement et physiquement éduqué à travers une activité sportive soutenue.
- Rechercher l'équilibre de chaque élève en favorisant les apprentissages et la réussite scolaire.
- Permettre à des élèves très motivé(e)s et présentant des aptitudes certaines pour le football de concilier des études normales et une pratique sportive intense.
- Permettre à ces jeunes sportifs d'accéder à l'élite régionale, interrégionale ou nationale.
- Susciter des vocations d'éducateurs sportifs

PRESENTATION DE LA CHARTE

Cette charte a pour objectif de définir les droits et devoirs auxquels tout jeune footballeur scolarisé, fille comme garçon, peut prétendre dès lors qu'il souhaite suivre conjointement une scolarité studieuse et une pratique sportive épanouie. La poursuite de ce double projet est très exigeante, c'est pour cela qu'il est important d'en préciser les règles.

MES DROITS

● **Des horaires aménagés** : le collège s'engage à répartir harmonieusement sur la semaine l'enseignement d'EPS, la pratique du football dans le cadre scolaire et dans le cadre du club. Trois créneaux d'entraînements sont proposés :

- U13 : lundi 16H-18H, mercredi 13H-15H (UNSS), vendredi 13H-15H
- U15 : Mardi 16H-18H, mercredi 13H-15H (UNSS), jeudi 16H-18H et vendredi 13H-15H
- Des championnats fédéraux le weekend

● **Les terrains d'entraînement** :

Le terrain de football près de l'internat provincial et le stade municipal, le mercredi, nécessitant la dépose et la recherche des élèves, par bus.

● **L'effectif** :

Un groupe d'entraînement ne peut être inférieur à 14 joueurs.

La constitution d'un groupe doit se baser en priorité sur les années d'âges (2 années d'âges par groupes d'entraînement) et sur une mixité filles-garçons sur certains temps.

● **Le recrutement** :

Un concours de recrutement est effectué chaque année en Octobre/ Novembre

Le nombre maximum d'élèves pouvant être sélectionné est d'une quarantaine de garçons et filles.

La sélection des élèves est faite à partir de l'évaluation de leurs qualités footballistiques et de leur comportement scolaire. Elle est organisée par une commission formée au moins par quatre personnes, (M. MOREL, Encadrant sportif, le coordonnateur et professeur d'EPS au collège, M. BARTHE et toute autre personne jugée nécessaire), à partir d'épreuves spécifiques fixées suivant les normes fédérales.

• **Le suivi des élèves** :

Deux ou trois évaluations des aptitudes footballistiques des joueurs seront réalisées lors de périodes déterminées (Mars/Avril - Juillet/Août - Octobre/Novembre) sous forme de tests spécifiques fixés suivant les normes fédérales.

Une note et une appréciation « Section Football » devront apparaître dans le bulletin semestriel

• **Un encadrement de qualité** : La qualité des entraîneurs, tous titulaires d'un brevet d'état (CFF1 à CFF4, BE...) ou équivalent, est la condition première pour qu'une synergie prometteuse s'établisse entre entraîneurs et entraînés. Ils feront preuve d'une conduite irréprochable en présence des jeunes élèves qui leur seront confiés.

Nom, qualités et diplômes des encadrants :

M. MOREL Franck (BEES 1^{er} degré)

M. MANDAOUE PATRICE

M.KABEU STANLEY

M. KAOUWI PAULIN

Tous les trois en formation BMF à la rentrée 2022

M. BARTHE Pascal (professeur d'éducation physique et sportive)

• **Suivi médical** : Le rythme soutenu imposé aux niveaux scolaire et sportif en raison d'une charge de travail plus importante, supposent un équilibre psychomoteur qu'il faut surveiller et entretenir. A cet égard, au minimum une visite médicale a lieu dans l'année :

- A la fin février ou au début mars de chaque rentrée scolaire au collège par l'infirmière de l'internat provincial, le médecin généraliste du dispensaire et le médecin du sport.

• **Participation aux compétitions UNSS** : En signant ma licence de l'Union National du Sport Scolaire (U.N.S.S.), je fais alors partie de l'Association Sportive (A.S.) du collège. A ce titre, je suis en droit de participer aux compétitions de football et de futsal organisées par l'UNSS.

Ma licence me donne également la possibilité de participer à d'autres activités proposées au sein de l'AS sans autre coût que celui de la licence initiale (sauf activités nécessitant des sorties exceptionnelles). Je pourrai donc pratiquer d'autres activités sportives proposées par les professeurs d'EPS le mercredi après-midi.

• **Transports** : Ils doivent être de qualité et assurés par des véhicules conformes aux règles de sécurité. Les bus et mini bus utilisés sont ceux du collège et de l'internat provincial en semaine (les lundis et jeudis de 16h20 à 17h15 ; le mercredi de 14h à 16h) et le bus ainsi que le mini bus du club mis à disposition par la mairie pour les rencontres sportives des championnats fédéraux le weekend.

MES DEVOIRS (LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

En tant qu'élève sportif, j'ai conscience que le fonctionnement de la section sportive crée des contraintes tant pour les professeurs du collège, que pour la direction ou le club WAA WILUU sport.

Compte-tenu de cela, je m'engage :

Sur la DURÉE :

- Ayant réussi le test de sélection, je fais partie de la section sportive pour la totalité de l'année scolaire.

Au niveau de ma SCOLARITÉ :

- Je m'engage à avoir, en classe comme dans l'enceinte du collège, un **comportement exemplaire**, conforme à l'éthique sportive (respect, politesse, écoute, engagement).
- J'ai conscience que ma **scolarité** est **prioritaire** sur ma pratique sportive au sein de la section. En cas de difficultés scolaires, je sais que certains entraînements pourront être supprimés afin de libérer du temps pour m'aider à rattraper mon retard scolaire.

Sur le plan SPORTIF :

- **RESPECT** : En cours d'EPS et à l'entraînement (au sein de la section et en club), **je respecterai** toujours mes partenaires (filles et garçons), mes éducateurs, mes professeurs, mais également mes adversaires ainsi que les arbitres.
- A ce titre, je m'engage à respecter le « **charte de bonne conduite** » de la section (en annexe).

LES ENTRAÎNEMENTS :

- Pendant les séances de football, le **règlement intérieur du collège s'applique** au même titre que pour toutes les autres séquences pédagogiques du collège.
- Dans une section sportive, les entraînements sont des cours à part entière inscrits à l'emploi du temps, ils ne sont pas une option.
- Dans ce cadre, les élèves doivent avoir leur **carnet de liaison** pendant l'entraînement. Ils doivent donc le transférer dans leur sac de foot avant de se rendre à l'entraînement.
- Les élèves sont placés sous la responsabilité des éducateurs de la section, de 16h20 à 17h50.
- L'appel se fait à 16h20 au collège, côté EPS habituel. Les élèves se déplacent ensuite en groupe jusqu'au terrain d'entraînement.
- Le temps de déplacement fait partie intégrante du cours.
- Si je suis **demi pensionnaire**, je vais **obligatoirement en étude** si je n'ai pas cours avant la séance d'entraînement.

MATÉRIEL :

- Lors des séances d'entraînement de football, je porte **ma tenue** (short, maillot, chaussettes) offerte par le collège chaque année scolaire. Elle est obligatoirement complétée par des **chaussures de football** et des **protège-tibias**.
- En cas de perte du matériel acheté par le collège, celui-ci devra être racheté par la famille.
- La gourde (1 litre), elle aussi offerte à l'entrée dans la section, est obligatoire sur le terrain.
- Rappel : Les portables sont interdits comme dans tous les autres cours du collège.

SANTÉ, ABSENCES, BLESSURES :

- Je prends soin de ma santé, j'adopte une **hygiène de sportif** : travail, alimentation saine, sommeil suffisant, propreté.
- À l'issue de la séance de football, la **douche** est **obligatoire** et nécessite serviette, claquettes et affaires de rechange.
- Les séances de football sont des cours comme les autres, inscrits à mon emploi du temps. Ma **présence** est donc **obligatoire**.
- **Si je suis absent** à une séance, je présente à **mon retour** à la vie scolaire un **billet d'absence** du carnet de liaison **signé par mes parents** puis je le montre à mon éducateur.
- Un élève blessé peut être **ponctuellement dispensé** par ses parents **pour une séance seulement** en remplissant la partie prévue à cet effet dans le carnet de liaison. Pour toute **dispense d'une durée supérieure** à un entraînement, un **certificat médical** sera **exigé**. Il sera à remettre à la vie scolaire et une photocopie du certificat devra être donnée à l'éducateur.
- Une dispense n'empêche pas un élève de se rendre avec le groupe sur le terrain. Les élèves dispensés assistent à la séance d'entraînement avec leur tenue d'entraînement dans la mesure du possible.
- Ils participent à la séance :
 - Aident à la mise en place du matériel, des ateliers, au rangement.
 - Ont une attitude active pendant la séance (même blessé, il est possible de travailler, de comprendre, d'apprendre...). Ils restent à proximité de l'éducateur pour écouter les consignes, peuvent être interrogés sur les situations comme tout autre joueur participant à la séance.

COMPÉTITIONS :

- Le coût de la licence UNSS est de 2000 CFP pour l'ensemble de l'année scolaire (gratuité possible en cas de difficultés financières reconnues).
- En tant que membre de la section sportive et donc de l'A.S., j'ai la possibilité de participer aux **rencontres UNSS football** le mercredi après-midi et aux suivants en cas de qualification.
- Les compétitions UNSS représentent au maximum 6 mercredis, la journée complète pour les compétitions allant du niveau interdistrict au niveau territorial.
- Les élèves retenus sont prévenus au plus tard le vendredi précédent la compétition du mercredi par une **convocation écrite**.
- Toutefois, il peut arriver que les lieux et/ou les horaires des compétitions ne soient pas connus avant le début de la semaine. Ils seront alors **communiqués oralement** aux élèves lors de la dernière séance d'entraînement du lundi.
- Comme pour toute compétition au sein de son club, l'élève devra prévenir les éducateurs (et la vie scolaire) **en cas d'absence suffisamment tôt** pour permettre son remplacement par un autre joueur.
- Les absences aux compétitions devront être justifiées.
- Les championnats fédéraux sont à respecter.

CONCLUSION

UNE SECTION SPORTIVE N'EST PAS UN DÛ, ELLE SE MÉRITE !

En cas de **non-respect de cette charte** ou du règlement intérieur du collège,

- Suite à des difficultés scolaires importantes,
- À cause de travail insuffisant ou non effectué,

- À cause de comportement déviant, en classe, au sein de l'établissement, au cours des entraînements mais également dans mon club ou lors de manifestations sportives, des **punitions** ou des **sanctions** peuvent être prises par l'équipe pédagogique (professeurs du collège et éducateurs), pouvant prendre la forme de :
 - a. Observation écrite (travail ou discipline) notée dans le carnet de liaison
 - b. Suspension pour une durée limitée des entraînements (avec une présence obligatoire en étude ou un renvoi au sein de la famille, selon la décision de la vie scolaire)
 - c. Suspension de match au sein de la section, voire du club
 - d. Exclusion définitive de la section

Dans certains cas, une fiche de suivi, voire un contrat trimestriel seront proposés. De plus, mon dossier scolaire et mes progrès sportifs seront réexaminés à la fin de chaque année scolaire pour statuer sur la possibilité de poursuivre ou non ma scolarité au sein de la section.

Je soussigné, en classe deai bien pris connaissance de cette charte le/...../..... (date) et m'engage à la respecter durant l'année scolaire.

L'élève :

Les parents :

Signature

Signature

Le professeur principal :

Le professeur d'EPS en charge de la section

Signature

Signature

Le principal du collège

Le Directeur de l'internat provincial

Signature

Signature